

FAQ- Formules et couvertures

Quel est le principe d'une assurance au kilomètre et comment est-elle calculée?

L'assurance au kilomètre repose sur le nombre de kilomètres que vous parcourez par an. Nous déterminons votre première prime en tenant compte entre autre du nombre de kilomètres que vous prévoyez de parcourir au cours de l'année à venir. Nous vous demandons votre kilométrage au début de votre contrat d'assurance et vous demanderons un nouveau relevé kilométrique à la fin de l'année d'assurance afin de recalculer votre prime en fonction du nombre réel de kilomètres parcourus.

Vous avez roulé moins que prévu? Nous vous remboursons la différence. Vous avez roulé plus? Vous payez un supplément et restez correctement assuré. Nous vous demanderons ensuite de nous communiquer votre kilométrage à chaque échéance et effectuerons à nouveau le calcul. Vous ne payez ainsi que les kilomètres que vous parcourez réellement.

À partir de 25.000 kilomètres par an, vous bénéficiez d'un tarif forfaitaire et ne devez payer aucun supplément pour les kilomètres supplémentaires. Vous avez parcouru moins de 25.000 kilomètres? Vous récupérez une partie de votre prime. Résultat: vous bénéficiez toujours d'un tarif sur mesure!

Que se passe-t-il si je dépasse le nombre de kilomètres estimés?

Si vous roulez plus que prévu, les kilomètres supplémentaires vous sont facturés. Ce montant est déterminé sur base de votre kilométrage à la fin de l'année d'assurance. Nous recalculons alors votre prime sur base du nombre réel de kilomètres parcourus et vous payez la différence.

À partir de 25.000 kilomètres déclarés, vous ne payez aucun supplément pour les kilomètres supplémentaires parcourus. Dans tous les cas, vous restez toujours assuré pour toutes les garanties que vous avez choisies. Que vous rouliez plus ou moins que prévu.

Quelle est la différence entre une assurance au kilomètre et une assurance classique?

La principale différence se situe au niveau du calcul de la prime.

Avec l'assurance au kilomètre, votre prime est déterminée en fonction du nombre de kilomètres que vous parcourez chaque année, en plus des critères de segmentation classiques aux assurances auto. Vous ne payez donc que pour les kilomètres réellement parcourus.

Avec une assurance auto classique, la prime est fixe et le nombre de kilomètres parcourus n'a pas d'importance. Votre situation personnelle évolue et vous roulez moins? Vous ne serez pas remboursé. C'est pourquoi nous sommes convaincus que l'assurance au kilomètre est plus juste. Elle nous a permis de rembourser 3 millions € aux clients qui ont moins roulé pendant la pandémie.

Qu'est-ce qu'un joker et comment y avoir droit?

Vous n'avez pas eu de sinistre en tort pendant les 5 dernières années? Belfius Direct Assurances vous récompense en vous octroyant un joker. Cela signifie que votre prime RC ne sera pas majorée lors de votre prochain accident «en tort». Si, au moment de l'entrée en vigueur de votre contrat d'assurance chez nous, vous pouvez démontrer un historique sinistre de 5 ans sans accident en tort, un joker vous sera automatiquement attribué.

Qu'est-ce qu'une Responsabilité Civile et que couvre cette garantie?

Il s'agit de la garantie minimum obligatoire par la loi pour tous les conducteurs automobiles. La Responsabilité Civile couvre tous les dégâts matériels et dommages corporels causés par votre véhicule à des tiers, ainsi que les dommages corporels causés par votre véhicule à des usagers faibles de la route (piétons, cyclistes) et aux passagers.

Que couvrent les garanties omnium?

Belfius Direct Assurances propose deux types d'assurance Omnium:

1. Petite Omnium

Cette assurance vous couvre en cas de vol, d'incendie, de bris de vitre, de dommages causés par des forces de la nature et heurt avec des animaux en liberté, sans franchise.

2. Full Omnium

Cette assurance couvre les mêmes garanties que la Petite Omnium + les dégâts matériels causés à votre véhicule en cas d'accident en tort, ainsi que

ceux causés par des tiers ou des actes de vandalisme, avec une franchise fixe de 500 ou 250 €.

Comment fonctionne le maintien de la valeur assurée de votre véhicule à 20.000 kilomètres?

Le maintien de la valeur assurée de votre véhicule est garanti durant les 12 premiers mois qui suivent la signature de votre contrat d'assurance et jusqu'aux 20.000 premiers kilomètres. Après 48 mois, le maintien de la valeur assurée expire et la valeur réelle est appliquée.

En cas de perte totale au cours des 12 premiers mois, vous obtiendrez un remboursement de la valeur assurée de votre véhicule indiquée dans l'offre d'assurance.

En cas de perte totale entre le 12ème et le 48ème mois:

- Si votre voiture a parcouru au maximum 20.000 kilomètres, vous obtiendrez un remboursement de la valeur assurée de votre véhicule mentionnée dans votre offre d'assurance.
- Si votre voiture a parcouru plus de 20.000 kilomètres ou dépassé la période de 48 mois, vous obtiendrez un remboursement de la valeur réelle de votre véhicule déterminée par un expert.

En cas de perte totale après 48 mois, vous obtiendrez un remboursement de la valeur réelle de votre véhicule déterminée par un expert.

Comment est déterminée la valeur résiduelle de mon véhicule?

La valeur résiduelle de votre véhicule repose sur sa valeur réelle. Un expert indépendant détermine la valeur de votre voiture au moment de la perte totale. Il tient compte, pour ce faire, de l'âge, du kilométrage et de l'état général du véhicule. Nous garantissons une valeur résiduelle d'au moins 10% de la valeur assurée.

Pourquoi devrais-je augmenter ma valeur assurée de 10%?

Il peut être intéressant d'augmenter la valeur assurée de votre véhicule de 10% si vous avez bénéficié d'une remise intéressante lors de l'achat de votre voiture. En cas de perte totale au cours de la période de maintien de la valeur assurée, vous bénéficieriez également d'un supplément de remboursement de 10%.

Est-ce que Belfius Direct Assurances propose des assurances au kilomètre pour les motos?

Nous proposons en effet une assurance au kilomètre pour les motos.

Proposez-vous des assurances pour des véhicules oldtimers?

Nous proposons des assurances pour des véhicules de tout âge. Nous ne proposons toutefois pas de garantie omnium pour les oldtimers.

Ma remorque est-elle automatiquement couverte par ma Responsabilité Civile auto?

Les remorques de moins de 750 kg sont assurées gratuitement dans la Responsabilité Civile de votre voiture. Nous n'assurons pas celles dont le poids est supérieur à 750 kg.

Qu'est-ce qu'une protection juridique et dans quels cas intervient-elle?

Cette option garantit notamment la défense de vos droits en cas de dommage subi, à l'amiable si possible, judiciairement si nécessaire. Elle prend en charge les frais liés à votre recours contre tiers (ex. : honoraires d'avocats, experts, huissiers...) ou à votre défense pénale en cas d'infraction à la Loi relative à la police de la circulation routière et l'homicide involontaire (voir conditions générales titre 3). La Protection Juridique n'est légalement pas obligatoire.

Est-ce qu'un conducteur BOB est couvert par mon assurance?

Un conducteur BOB est un conducteur avec un permis de conduire valable qui ne cohabite pas avec vous et qui conduit votre voiture lorsque vous (ou un membre de votre ménage) êtes passager. Chaque conducteur BOB profite de l'intervention de la garantie optionnelle Conducteur en cas de sinistre, même si vous n'avez pas souscrit cette garantie. Cela signifie que nous couvrons les dommages corporels d'un conducteur BOB en cas d'accident en tort. En cas d'accident en droit, c'est la partie adverse qui indemniserait les blessures du BOB. Cette couverture est automatiquement incluse dans votre contrat d'assurance sans augmentation de prime.

Qu'entend-on par «conducteur principal»?

Le conducteur principal est la personne qui conduira la voiture le plus souvent. La prime d'assurance est notamment calculée en fonction de l'âge du conducteur principal et de son expérience de conduite. Il est possible de mentionner un autre conducteur principal dans les conditions particulières, mais celui-ci doit être domicilié à la même adresse que la personne qui souscrit le contrat d'assurance (= le preneur d'assurance).

Il n'est pas nécessaire d'indiquer un chauffeur BOB comme conducteur sur votre contrat d'assurance. Chez nous, chaque BOB est couvert en cas d'accident, même si vous n'avez pas explicitement souscrit cette garantie.

Qu'entend-on par «la garantie 58+»?

Vous avez 58 ans ou plus et vous avez été assuré les 5 dernières années sans avoir eu d'accident en tort? Chez Belfius Direct Assurances, vous bénéficiez de la garantie 58+! Ceci signifie que nous prenons l'engagement de ne pas résilier votre assurance suite à un sinistre (sauf circonstance aggravante, telle que l'intoxication alcoolique par ex.).

En complétant le formulaire de calcul de prime en ligne, on me demande la valeur assurée, de quoi s'agit-il?

La valeur facturée est le montant que vous avez effectivement payé lors de l'achat de votre voiture, toutes options et TVA comprises et après application des éventuelles remises.

La valeur facturée de votre voiture n'a pas d'incidence sur la prime des assurances Responsabilité Civile, Protection Juridique et Conducteur.

Est-ce que je reçois une remise si je souscris plusieurs assurances?

Nous vous proposons toujours un tarif sur mesure et ce, même si vous n'avez qu'un seul contrat d'assurance chez nous. Ceci vous permet de conserver votre liberté de consommateur et de ne pas voir l'ensemble de vos contrats d'assurance changer de tarif si vous êtes amené à résilier l'une d'entre elles.